



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 21 SEPTEMBRE 2007

Le Conseil de la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine s'est réuni, sous la Présidence de Monsieur Guy CHEMIN, le 21 septembre 2007 à 9h30 en la salle municipale de la Commune du Marais Vernier sur convocation en date du 6 septembre 2007.

Présents et participant au vote : MM. PONIATOWSKI Ladislas, LAMBERT Neuville, GATINET Benoît, FOLIOT Christophe, SAMYN Marie Jeanine, LECOMTE Thierry, VASTEL Alain, LUCAZEAU Lydie, BLONDEL Claude, LEDUC Nelly, GUERINOT Francis, LAMBERT Sylvie, DUPARC Janine, EDELINE Michel, CHARBONNEL Elisabeth, ROMAIN Lucien, LEBOURG Gérard, CHEMIN Guy, BENEULT Philippe, MAMEAUX Maryvonne, LEROY Rémi, THIETARD Annick, BOUDIN Christian

Absents excusés : MM. DELAUNAY Christine , NANTIER Claude, DOS SANTOS OLIVEIRA Antoine, LEUDET Philippe, DELAMARE Gilles, LANNOY Didier, PONZA Nathalie, MICHALOT Alain, LOSSON Jean, VERSAVEL Jean Pierre, LEGENDRE Roselyne

Présents : LE COURT DE BERU Etienne, BRIERE Guy.

Invités : Françoise PRUNIER, Patricia SIMON, Stéphane RAFFENEAU, Sylvain MARC, Thomas FAUCON.

1. Administration et finances : décision modificative budgétaire 2

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil les modifications budgétaires suivantes :

Compétence « Développement économique » : Participation au capital social de EAD (rachat des actions de la Commune de Quillebeuf sur Seine)

D261 : + 3 000

D678 : - 3 000

Compétence « Action sociale » : Travaux d'éclairage public du Pôle Animation Famille (convention de mandat avec la Commune de Quillebeuf sur Seine)

D4581/076 : + 50 000

R4582/076 : + 50 000

Compétence « logement et cadre de vie » : Lotissement de Trouville la Haule (Réimputation de la TVA)

R10222 : -11 000

R4582/097 : +11 000

Compétence « Action d'intérêt général » :

- Augmentation des dépenses liées aux charges du CES de Manneville et du gymnase après proratisation des charges en fonction du nombre d'élèves scolarisés du canton
- Augmentation des dépenses de transport scolaire (prise en charge par la Communauté de Communes à hauteur de 50% du transport « cantine » des enfants scolarisés à l'école du bas de la côte au Marais Vernier et augmentation des transports « piscine »)

D 62878 : + 10 000 (charges fonctionnement gymnase)

D 023 : + 7 000

D 6247 : + 11 193 (transports scolaires)

R 74833 : + 28 193 (recette supplémentaire compensation TP non prévue au budget primitif)

D 16875 : + 7 000 (emprunt CES Manneville)

R 021 : + 7 000

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve cette décision modificative budgétaire.

2. Personnel

- **Création d'un emploi d'agent administratif et comptable pour besoin occasionnel**

Monsieur le Président expose au Conseil communautaire la nécessité de recruter du personnel non titulaire pour faire face à un besoin occasionnel lié à l'absence pour congé maternité de Madame Manuela MARCOTTE et au départ en retraite de Mademoiselle Evelyne DEVIE. Mademoiselle Natacha MARCOTTE reprendra la responsabilité du service, sans pouvoir conserver toutes les tâches qui lui étaient précédemment imparties.

Pour renforcer le pôle administratif et comptable et assurer la continuité du service d'aide à la personne, Monsieur le Président propose de créer un emploi occasionnel à temps complet, dont la rémunération sera basée au maximum sur l'indice majoré 283, en référence au premier échelon du grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, emploi à pourvoir pour une durée maximale de trois mois renouvelable une fois.

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine, après en avoir délibéré, décide de créer à compter du 1^{er} octobre 2007 un emploi d'agent administratif et comptable pour un besoin occasionnel à temps complet et autorise le Président à pourvoir cet emploi par un agent non titulaire en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et à signer le contrat à intervenir pour une durée maximale de trois

mois renouvelable une fois; la rémunération brute mensuelle maximale étant fixée sur la base de l'indice majoré 283.

- **Octroi d'un cadeau pour les mariages de Mesdemoiselles Patricia LE ROUX et Natacha MARCOTTE**

A l'occasion des mariages de Mademoiselle Patricia LE ROUX et de Mademoiselle Natacha MARCOTTE, le Conseil Communautaire décide d'offrir à chacune d'entre elles un cadeau d'une valeur de 300 €.

- **Octroi d'un cadeau pour la naissance de la fille de Madame Manuela MARCOTTE**

A l'occasion de la naissance de l'enfant de Madame Manuela MARCOTTE, Rédacteur territorial, le conseil communautaire décide d'offrir un cadeau d'une valeur de 100 €.

- **Octroi d'un cadeau pour les départs de Madame Viviane BOURRAUD et Mademoiselle Evelyne DEVIE**

A l'occasion du départ de Madame Viviane BOURRAUD, secrétaire générale, le Conseil Communautaire décide d'offrir un cadeau d'une valeur de 750 €.

A l'occasion du départ de Mademoiselle Evelyne DEVIE, responsable du service d'aide à la personne, le Conseil Communautaire décide d'offrir un cadeau d'une valeur de 400 €.

3. Développement économique

- **Prise de participation dans le capital de la société d'économie mixte EAD**

Au cours de la dernière Assemblée Générale, le Conseil a décidé de reporter sa décision quant au rachat des actions jusqu'à présent détenues par la commune de Quillebeuf sur Seine.

Après avoir obtenu le bilan et le compte de résultat de la société EAD, le Président informe le conseil que rien ne s'oppose à la prise de participation au capital de cette société par l'acquisition de 200 actions d'une valeur nominale de 15 € soit un total de 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, l'acquisition par la Communauté de Communes de 200 actions d'une valeur totale de 3 000 € de la société d'économie mixte EAD et désigne Monsieur Guy CHEMIN, Président, pour représenter la Communauté de Communes au sein des Assemblées Générales de EAD.

- **Extension des bâtiments de la zone d'activités Mare du Hamel à Trouville la Haule**

Monsieur CHEMIN expose au conseil que la demande de subvention qui avait été présentée au titre de la DDR (Dotation de Développement Rural) pour l'année 2007 en vue de la

construction de nouveaux bâtiments sur la zone d'activités Mare du Hamel à TROUVILLE LA HAULE n'a pas été retenue.

Un nouveau dossier devrait être déposé, après réactualisation, en mars 2008.

Monsieur CHEMIN informe le conseil qu'une partie de la DDR obtenue pour la réalisation des premiers ateliers relais, n'avait pas encore été utilisée. Une consultation a été lancée pour réaliser le parking devant les bâtiments. Les travaux doivent être réalisés au cours du mois d'octobre par l'entreprise Thierry ROMAIN.

Madame THIETARD demande au Président où en est la modification du POS de Trouville la Haule.

Monsieur CHEMIN indique que Trouville la Haule a prévu de modifier son POS sur deux points : le degré de pente de toit autorisé pour les bâtiments de la zone d'activités Mare du Hamel et la destination du bois situé à proximité du lagunage pour faciliter la réhabilitation de celui-ci. Toutefois, ce bois étant classé en zone Natura 2000, la commune n'a pas, à ce jour, trouvé de bureau d'études.

Monsieur LECOMTE indique qu'il ne comprend pas le frein lié à la zone Natura 2000, car on ne se situe pas dans le cadre d'un habitat prioritaire. La Commune devrait peut être demander au Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande de l'aider à monter le dossier.

Monsieur RAFFENEAU fait remarquer que le Parc avait été un acteur du POS de Trouville la Haule notamment dans la détermination des pentes de toits. Il pourrait donc aujourd'hui encore contribuer à la modification de ce POS.

- **Zone d'activités de Bourneville : état d'avancement du dossier et demande de subventions auprès du Conseil général et du FNADT**

Le Président expose au Conseil communautaire que la communauté de Communes doit réaliser les études préalables à l'aménagement de la Zone d'Activités. Ces études pré-opérationnelles sont inscrites au contrat de Pays pour un montant de 165 751 € HT et peuvent être subventionnées par le Conseil Général et par le FNADT. Le dossier doit être déposé en préfecture avant le 30 septembre 2007 pour bénéficier de la subvention au titre du FNADT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire sollicite une subvention du Conseil Général de l'Eure pour un montant de 82 875 € et de l'Etat au titre du FNADT pour un montant de 32 938 € HT.

En ce qui concerne l'aménagement proprement dit de la zone d'activités, et pour bénéficier du meilleur soutien financier possible sur ce projet, il faut d'ores et déjà se positionner sur :

- La superficie totale de la zone d'activités (5 ha)
- Les objectifs environnementaux
- Le type d'activité à privilégier sur la zone

Pour cela un comité de pilotage pourrait se réunir dès le mois d'octobre.

Pour la préparation du dossier de demande de subvention au titre du FNADT, EAD a réalisé une mission d'assistance auprès de la Communauté de Communes. Au cours de cette mission,

EAD a insisté sur la procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour réaliser la zone d'activité.

Cette procédure de ZAC permet de lancer les études sans avoir préalablement acquis les terrains et de démarrer la commercialisation avant que l'aménagement ne soit terminé.

La ZAC autorise une plus grande réactivité que la procédure de lotissement.

Les études pré-opérationnelles doivent durer environ un an, et l'aménagement de la zone peut se faire dans deux années suivantes.

Le dossier de création de ZAC est cependant un dossier très lourd qui ne peut être fait en régie, une consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage devra donc être lancée.

Le Président informe par ailleurs les membres du conseil qu'un sondage a été réalisé sur le terrain de la future zone en raison de l'existence d'une suspicion de cavité. Cette étude conclut qu'il y aurait effectivement une marnière mais des études complémentaires sont toutefois nécessaires. Ces études seraient non subventionnées et coûteraient environ 8000 €.

La solution pour éviter de recourir à ces nouvelles études est de définir une zone non constructible et de la réserver pour un aménagement paysager.

Monsieur PONIATOWSKI informe le conseil qu'une réunion sur les futurs échangeurs se tiendra le 1^{er} octobre. La Direction des Routes considère que la zone retenue à Bourneville offrirait des angles d'entrée et de sortie d'autoroute trop étroits.

La Communauté de Communes, la Commune de Bourneville vont soutenir le projet initial qui prévoit une sortie à proximité de la zone d'activité envisagée par la Communauté de Communes.

Monsieur CHEMIN souhaite enfin informer le conseil que pour le futur contrat de Pays, un seul projet sera retenu. Le projet de zone sur Bourneville et celui sur Fourmetot ne forment donc qu'un seul projet.

- **Demande de classement 2 étoiles de l'Office de Tourisme**

Pour renouveler la demande de classement 2 étoiles de l'Office de Tourisme du Canton de Quillebeuf le Conseil communautaire a délibéré pour solliciter ce classement auprès du Préfet et de l'UDOTSI.

- **Chemin de randonnée du Marais Vernier**

Le président informe le Conseil que la Communauté de Communes a obtenu une subvention du FNADT pour un montant de 62 038 € pour la création du chemin de randonnée. Les consultations devraient être lancées pour l'automne 2007 avec pour objectif une réalisation en mai - juin 2008.

4. Action sociale : contrat enfance - jeunesse

Monsieur CHEMIN informe le Conseil qu'une réunion a été fixée à la CAF d'Evreux le 28 septembre. Mais aucune décision ne sera prise ce jour là car ni la Communauté de Communes ni le CAL n'ont reçu de projection financière du futur contrat enfance et jeunesse.

Actuellement le CAL assure des activités sans avoir connaissance des conditions de leur financement.

5. Logement et cadre de vie : validation du cahier des charges du Programme d'Intérêt Général

Le Pays Risle estuaire a proposé un cahier des charges pour la consultation de l'opérateur du PIG 2007-2008, intégrant le volet d'aide complémentaire accordée par la Communauté de Communes. Le conseil décide de valider cette proposition.

Monsieur CHEMIN indique qu'actuellement un « PIG transitoire » permet à la Communauté de Communes de verser une subvention de 10 % dans les mêmes conditions qu'auparavant.

6. Actions d'intérêt général : attribution des prix du concours des « villages fleuris »

La Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine a organisé son cinquième concours des villages fleuris du canton de Quillebeuf sur Seine.

Le Mercredi 1^{er} Août, M. Claude Blondel, responsable de la commission « Tourisme Foires et Fêtes » et Maire du Marais Vernier, a réuni le jury, composé de Monsieur Léon BOUDARD Maire de Fatouville, Monsieur Yves MUSEMENT Maire d'Appeville Annebault, Monsieur Claude Bacheley de Fourmetot et Monsieur Patrick EUDE de Fourmetot.

Les quatorze communes ont été divisées en deux catégories :

- 6 communes de plus de 400 habitants avec employé communal
- 8 communes de moins de 400 habitants

Le résultat est le suivant :

1^{ère} catégorie	Nombre de points	Classement	Proposition de primes	Pour rappel année 2006	
Trouville la Haule	141	1 ^{er}	180 €	1 ^{er}	180 €
Quillebeuf Sur Seine	121	2 ^{ème}	160 €	4 ^{ème}	130 €
Le Marais Vernier	99	3 ^{ème}	140 €	1 ^{er}	180 €
Saint Aubin Sur Quillebeuf	96	4 ^{ème}	130 €	5 ^{ème}	120 €
Sainte Opportune La Mare	74	5 ^{ème}	120 €	1 ^{er}	180 €
Bourneville	62	6 ^{ème}	100 €	5 ^{ème}	120 €
2^{ème} catégorie	Nombre de points	Classement	Proposition de primes	Pour rappel année 2006	
Saint Samson de la Roque	106	1 ^{er}	160 €	2 ^{ème}	110 €
Vieux Port	75	2 ^{ème}	140 €	6 ^{ème}	60 €

Aizier	67	3 ^{ème}	120 €	2 ^{ème}	110 €
Sainte Croix Sur Aizier	50	4 ^{ème}	110 €	8 ^{ème}	50 €
Tocqueville	44	5 ^{ème}	100 €	5 ^{ème}	70 €
Bouquelon	35	6 ^{ème}	90 €	1 ^{er}	130 €
Saint Thurien	29	7 ^{ème}	80 €	2 ^{ème}	110 €
Saint Ouen des Champs	27	8 ^{ème}	70€	7 ^{ème}	50 €
			Total	1 700 €	

7. Assainissement collectif

• Réhabilitation de la station d'épuration de Quillebeuf sur Seine

Une commission d'appel d'offres s'est réunie jeudi 20 septembre pour décider de l'attribution du marché. Toutefois, au vu des offres, la commission, a décidé de poursuivre les négociations en demandant aux candidats une dernière offre financière et éventuellement une nouvelle offre technique moins coûteuse.

• Fixation de la redevance

Le coût de la reconstruction des stations d'épuration de Quillebeuf sur Seine et de Bourneville et de la réhabilitation du lagunage de Trouville la Haule auront un impact sur le prix de l'eau.

Pour éviter une augmentation brutale du coût de l'eau, le Conseil Communautaire décide de fixer, pour l'année 2008, la redevance d'assainissement collectif hors part affermage à 2, 60 €.

8. Questions diverses

• Ruissellement

M. CHEMIN informe les membres de l'Assemblée du déroulement de la réunion de comité de pilotage qui s'est tenue le 20 septembre 2007 à Aizier concernant le programme d'aménagement hydraulique des bassins versants d'Aizier et de Ste Croix sur Aizier.

Le BET SOGETI, maître d'œuvre du programme, a présenté les propositions techniques et l'estimation financière du Projet : Les discussions ont porté essentiellement sur deux points :

- La mise en place des chemins d'accès aux ouvrages devra pénaliser le moins possible l'activité agricole.
- Le montant total de l'opération s'élève à 722 759,20 € HT mais un surcoût de 186 750,00 € HT peut être à prévoir pour assurer l'étanchéité des zones inondées, conformément aux prescriptions de l'étude géotechnique. Le choix technique n'est pas encore arrêté. Le coût final dépendra de ce choix.

La validation technique s'effectuera dans un délai d'environ trois semaines.

M. CHEMIN évoque le différend existant entre la Communauté de communes et un des exploitants agricoles concernés par le programme d'aménagement hydraulique du bassin versant d'Aizier. Cet exploitant conteste la mise en place d'un des ouvrages hydrauliques et menace de bloquer le projet de la collectivité.

Lors d'une rencontre sur le terrain (le 12 avril 2007) effectuée en présence de cet exploitant, de son avocat et de son expert, M. CHEMIN a accepté, afin de privilégier la concertation amiable et d'éviter une procédure longue et coûteuse, l'étude d'une contre proposition (réalisée à la charge de cet exploitant) à condition que celle-ci

- soit rendue dans des délais raisonnables,
- soit techniquement conforme aux objectifs retenus par la Communauté de communes,
- présente un coût de réalisation au plus égal à celui du projet communautaire.

La contre proposition remise à la Communauté de communes par cet exploitant ne présente aucune information technique ni financière permettant de valider la faisabilité de sa mise en œuvre.

Compte tenu de ces éléments, M. CHEMIN propose à l'Assemblée de ne pas donner une suite favorable à cette contre-proposition et de poursuivre la mise en œuvre du projet de lutte contre les inondations sur le bassin versant d'Aizier selon le programme initial.

• **Tri sélectif**

Madame CHARBONNEL indique au Conseil que le tri sélectif est en baisse sur le canton de Quillebeuf sur Seine. Il est donc important de poursuivre la sensibilisation de la population au tri sélectif.

Dans ce sens un spectacle de sensibilisation à l'environnement et au tri des déchets, organisé par le SDOMODE pour les scolaires devrait se dérouler mardi 27 ou jeudi 29 novembre 2007 à la nouvelle salle de Trouville la Haule.

Le transport des enfants sera assuré à 50 % par la Communauté de Communes et 50 % par le SDOMODE via les subventions éco-emballages.

• **Voirie**

Le fauchage devrait débuter au cours de la semaine 39 par un passage sur la commune d'Aizier.

Cette même semaine, la signalisation verticale et horizontale devrait être réalisée.

Il est demandé aux communes de prendre un arrêté permanent permettant de régulariser les interventions de l'équipe voirie sur les voies communales.